



Invitation aux Repas Champêtres destinés à nos Aînés

MAIRIE

Mairie d'Eymeux
30 Place du Souvenir
26 730 Eymeux
04 75 48 82 33

mairie.eymeux@wanadoo.fr

www.eymeux.fr

Horaires d'ouverture

lundi, mardi et jeudi de
8h45 à 12h00.
samedi, de 8h45 à 11h30

Permanence des élus

Vendredi de 14h à 17h
(sur rendez-vous)

Samedi de 9h à 11h30

Numéros utiles

Ecole de l'Ecancière

04 75 48 86 23

Ecole d'Eymeux

04 75 48 83 74

Garderie

04 28 70 94 72

INVITATION

Repas Champêtre



SI VOUS ÊTES NÉS AVANT 1957,
VOUS ÊTES CONVIÉS À PARTAGER
UN REPAS CHAMPÊTRE,
LE MARDI 22 JUIN 2021 À 12H AU STADE
DE LA SOURCE À EYMEUX !

ANIMATION :

Orgue de Barbarie



MENU : *Paëlla*



POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, LA MAIRIE
RESTE À VOTRE DISPOSITION AU 04 75 48 82 33

MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE, EN RETOURNANT LE COUPON CI-
DESSOUS EN MAIRIE AVANT LE LUNDI
7 JUIN 2021

NOM, PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NUMÉRO DE TEL :

ELECTIONS 2021 – Appel aux bénévoles pour tenir le bureau de vote, déplacé à la SALLE DES FETES « GEORGES TORTEL ».



Les Français sont appelés à élire leurs conseillers régionaux et départementaux les 20 et 27 juin prochains. Un double scrutin repoussé d'une semaine en raison de la crise sanitaire.

Afin de respecter toutes les conditions sanitaires, nous avons besoin de nombreuses personnes pour tenir le bureau de vote et ainsi permettre une présence permanente, assurée par roulement, entre

8h et 18h.

L'équipe municipale lance un appel aux bénévoles. Tout électeur peut, s'il est intéressé, être membre d'un bureau de vote. Aucune expérience ni compétence particulière ne sont requises. Par cet acte citoyen, il permettra à ces rendez-vous essentiels pour la démocratie de se dérouler dans de bonnes conditions.

Les volontaires se feront connaître auprès de la mairie au 04 75 48 82 33

RAPPEL : élections régionales et départementales

Pour voter :

- **Vous devez être inscrit sur les listes électorales** (date limite le 14 mai 2021)
Pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française sont inscrits automatiquement.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vote par procuration :

Le vote par procuration permet à un(e) électeur(rice) de confier l'expression de son vote à un(e) électeur(rice). Pour ce scrutin, par dérogation aux dispositions du code électoral, un(e) électeur(rice) peut-être destinataire de deux procurations.

Comment établir une procuration ?

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne via le nouveau téléservice [Maprocuration](#).

Opération de vote :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les électeurs doivent présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport etc...)

ATTENTION, PENSER À APPORTER VOTRE PROPRE STYLO LORS DES ELECTIONS.